

REPONSES

Notre-Dame du Canada. (I, V, 47.)—M. J.-P. Tardivel, directeur de LA VÉRITÉ, nous transmet l'extrait suivant d'une lettre reçue de l'un de ses cousins de France, M. Jules Tourmilhas, de Billom, Puy de Dôme (ancienne Basse-Auvergne), où il raconte tout ce qu'il sait de la statue de NOTRE-DAME DU CANADA qu'on vénère à Saint-Cernent, la principale église de Billom.

“ Il paraît que cette statue a été placée à la vénération publique dans une des chapelles de notre église de Saint-Cernent que vous connaissez, par des missionnaires du Canada, qui lui auraient donné le nom de NOTRE-DAME DU CANADA.

“ Je ne puis vous dire si elle a été apportée de votre pays ou si elle a été sculptée ici, mais elle est assez grossièrement faite. Elle est en pierre massive, elle mesure 1m 05c en hauteur, sur 1m 15c de circonférence, l'Enfant Jésus ne faisant avec sa mère qu'un seul bloc dans le bas, où l'on ne voit aucune trace de pieds ni de jambes.

La Vierge est assise et l'Enfant est debout du côté droit; la mère a la main droite posée sur le dos de son enfant.

“ Cette Vierge est constamment habillée, et son costume varie de couleur selon les fêtes de l'Eglise, violet, doré ou blanc; l'enfant est enveloppé dans le manteau de la mère, et on ne lui voit que la tête.

“ Voilà tous les renseignements que je puis vous donner à ce sujet! ”

ERNEST MYRAND

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Le gouverneur de La Jonquière écrivait au ministre de la marine en France, le 16 juillet 1750 : “ A l'égard du nègre qui est au pouvoir du sieur de La-Corne Saint-Luc j'ai jugé à propos de ne pas le renvoyer, tout nègre étant esclave quelque part qu'il se trouve; je ne fais en cela que ce que les Anglais m'ont fait eux-même en 1747. Le sieur de La Malromée, enseigne sur le Sérieux, avait un domestique nègre qui lui fut enlevé; j'eus beau le réclamer, les Anglais refusèrent de le rendre par la même raison que tout nègre est esclave, quelque part qu'il se trouve.”

P. G. R.

Confréries de sainte Anne. (I, XI, 104.)—Du temps de Mgr de Laval il y avait déjà à Québec une confrérie de sainte Anne pour les hommes de la classe ouvrière, mais surtout pour les menuisiers et les hommes de métier en général. Mgr de Laval en dressa les règlements le 8 octobre 1678. (MANDEMENTS DES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, volume I, page 101).

RACINE

Le pistolet de Badelard. (I, XI, 117.)—Le pistolet du chirurgien Badelard donné par un descendant du highlander Fraser au coroner Panet le 13 septembre 1859 n'est pas perdu. J'en suis l'heureux possesseur. Sur la crosse de cette arme sont sculptées les initiales de Badelard.

C.-PANET ANGERS